

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAux

---

Du 20 Mars 2026

Présents : Didier BERTRAND, Brigitte BOURIN – BARRAUD, Daniel BEAUDOIN, Caroline COURTIN ; Clément DOUCET, Annick MORISSON, Christian DANIAU, Nadine CHENE, Laurent VIDAL, Christian GUIBERT, Christine TARDIEU, Marion DUMONTEIX, David MOUNIER, Philippe VIROULAUD et Florence SOUCHARD

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Florence SOUCHARD

---

- Ordre du jour :
- Election du Maire 003
  - Détermination du nombre d'adjoints 003
  - Lecture de la chartre de l'Elu local
  - Election des adjoints 004
  - Versement des indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints 005
  - Election des délégués dans les organismes extérieurs (SIVOM, etc...) 006
  - Délégations consenties par le Conseil municipal au Maire 007
  - Questions diverses

---

Début de Séance : 20h30

- Election du Maire : Mme MORISSON Annick en tant que doyenne d'âge du conseil municipal prend la présidence du Conseil Municipal. Elle procède à l'appel des candidats et nous installe dans nos fonctions.

Elle procède à la nomination d'une secrétaire de séance. Florence SOUCHARD se porte volontaire.

Elle demande 2 volontaires pour être assesseur. M. DOUCET et Mme TARDY se portent volontaires.

Elle procède à l'élection du maire et demande s'il y a des candidats. M. BERTRAND se porte candidat. Elle appelle chaque conseiller pour qu'ils aillent voter à bulletin secret.

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

Elle procède au dépouillement avec lecture des bulletins : 14 voix pour M. BERTRAND et 1 blanc

M. BERTRAND prend la place de maire pour poursuivre la réunion.

- Détermination du nombre d'adjoints : M. BERTRAND explique quel est le rôle d'un adjoint. Il propose de repartir à nouveau avec 3 adjoints. Le conseil municipal autorise à l'unanimité des voix, M. le maire à prendre une délibération pour avoir 3 adjoints.

- Election des adjoints : cette liste doit être aussi paritaire. Mme SOUCHARD, M. VIDAL et Mme MORISSON sont candidats pour être adjoints. M. le Maire demande s'il y a d'autres candidats. Aucun candidat ne se manifeste. M. le Maire appelle chaque candidat pour un vote à bulletin secret. Il procède au dépouillement avec lecture des bulletins : 12 voix pour la liste SOUCHARD VIDAL MORISSON et 3 blancs. M. le Maire proclame l'élection de la liste en tant qu'adjoint.

- Lecture de la chartre de l'élu local par M. le Maire.

- Indemnités du Maire et des adjoints : Maire : point d'indice de 44.83%, Adjoint : point d'indice : 11.77%. Le conseil municipal autorise M. le Maire à l'unanimité des voix à prendre une délibération autorisant le paiement des indemnités du Maire et des adjoints au taux maximum indiqués ci-dessus.

- Election des délégués dans les organismes extérieurs. Petit rappel sur les compétences de la Communauté de communes :

- ✓ CDC : M. le Maire
- ✓ SIVOM : Titulaire : Didier BERTRAND et Florence SOUCHARD. Supplément : Marion DUMONTEIX et Annick MORISSON
- ✓ PETR : Titulaire : Laurent VIDAL. Supplément : Philippe VIROULEAUD
- ✓ SDEG 16 : Titulaire : Daniel BEAUDOIN. Supplément : Christian GUIBERT
- ✓ Syndicat Bassin Charente Péruse : Philippe VIROULAUD et Christian GUIBERT. Supplément : David MOUNIER et Christian DANIAU
- ✓ CAUE 16 : Laurent VIDAL
- ✓ Syndicat de la Fourrière : Titulaire : Brigitte BOURIN BARRAUD. Suppléante : Florence SOUCHARD
- ✓ Syndicat de la forêt de la Boixe : David MOUNIER et Daniel BEAUDOIN. Supplément : Christian GUIBERT et Clément DOUCET
- ✓ Conseiller Défense : Christian GUIBERT
- ✓ Référent Tempête : Clément DOUCET
- ✓ Correspondant Canicule, Grand Froid et Pandémie : Annick MORISSON, Caroline COURTIN et Marion DUMONTEIX
- ✓ ATD 16 : Titulaire : Laurent VIDAL. Supplément : Philippe VIROULAUD.
- ✓ ~~Commission Elaboration du bulletin municipal : Florence SOUCHARD, Nadine CHENE, Caroline COURTIN, Christine TARDIEU, Christian DANIAU et Didier BERTRAND~~
- ✓ Syndicat du Karst de la Charente : Titulaire : Christian DANIAU. Supplément : Daniel BEAUDOIN

commission  
municipale et  
ou extérieurs.

X

MD

NC

ET

LV

FS

MS

CC

AM

BD

CD CG

CD JM

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

- ✓ Référent Laïcité : Marion DUMONTEIX
- ✓ Référent Ambroisie : Christian DANIAU
- ✓ Référente Tourisme : Nadine CHENE

- Délégations consenties par le Conseil municipal au Maire : M. le maire fait lecture des délégations consenties par le conseil municipal pour favoriser une bonne administration communale. Le conseil municipal autorise à l'unanimité des voix M. le maire à prendre la délibération en conséquence.

- Questions diverses :

Daniel BEAUDOIN demande s'il serait possible d'obliger les remorques se rendant à la déchetterie de les bâcher car ils perdent une partie de leur chargement que l'on retrouve au bord des routes. Il serait bien en cette période de nouveaux élus de faire un courrier à Calitom

Repas des aînés : 19 Avril 2026. Marion DUMONTEIX et Clément DOUCET seront absents.



Fin de séance : 23h05

